



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ÉTATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES N° AO/Z00/DBA/108/2026**

---

**FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE IMPRIMANTE MULTI-BACS DESTINÉE À LA  
CONFECTION DE CARNETS DE CHÈQUES À L'IMPRIMERIE DU SIÈGE DE LA BCEAO A  
DAKAR AU SENEGAL**

**JUIN 2026**

---

## **PREMIÈRE PARTIE : INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **Préambule**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, à Dakar (Sénégal) ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA, sis à Abidjan ;
- le Centre de Traitement Fiduciaire (CTF), sis à Yamoussoukro ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC), sise à Paris.

## **SECTION I : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Conditions de participation**

La participation au présent appel à concurrence est ouverte à tous les soumissionnaires éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondant aux exigences du cahier des charges.

Toutefois, les sociétés impliquées dans des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption, les pratiques collusoires, frauduleuses ou coercitives, ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

En outre, tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

### **I.2. Frais de soumission**

Il n'est pas exigé de garantie de soumission.

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

### **I.3. Monnaie de soumission et de paiement**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Cependant, pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

### **I.4. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République Française et les Républiques membres de l'UMOA, du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre de ce marché, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

---

---

A ce titre, les formalités d'obtention du titre d'exonération seront accomplies par le transitaire du fournisseur en relation avec les services compétents de la BCEAO, le cas échéant.

### **I.5. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française.

Les notices et fiches techniques pourront être rédigées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées de leur traduction certifiée en français.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, seule la forme "groupement solidaire" est acceptée.

A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra indiquer, en outre, le chef de file dudit groupement.

Ainsi, l'absence dudit document dans la soumission constituerait un motif de rejet de celle-ci, le cas échéant.

### **I.7. Sous-traitance**

La sous-traitance est subordonnée à l'accord préalable écrit de la Banque Centrale. Si elle est autorisée, la sous-traitance ne pourra excéder trente pour cent (30%) de la valeur du contrat de base.

### **I.8. Conformité des offres**

Toute offre qui ne répondra pas explicitement aux exigences du présent dossier d'appel d'offres sera déclarée non conforme.

### **I.9. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de la conformité technique, à l'évaluation financière et au classement des offres reçues.

Préalablement à l'évaluation des offres, la BCEAO se réserve le droit de procéder à la vérification de l'éligibilité des soumissionnaires, eu égard notamment aux législations relatives à la lutte contre les activités illégales visées à l'article 1.1, alinéa 2, en vigueur dans l'espace UMOA.

L'évaluation des offres se fera sur la base de l'examen de leur conformité aux spécifications techniques du dossier d'appel d'offres, d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, d'autre part.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché pourra faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le montant de l'offre du soumissionnaire devra correspondre à cent pour cent (100%) des livrables proposés.

### **I.10. Vérification de la qualification des soumissionnaires**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier par tous les moyens appropriés les capacités technique et financière, notamment la solvabilité, du fournisseur classé premier à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification sera fondée sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires. Si le résultat n'est pas satisfaisant, le soumissionnaire est déclaré non qualifié au profit de celui classé second, qui sera soumis aux mêmes contrôles.

---

---

### **I.11. Attribution du marché**

Le marché sera attribué à un soumissionnaire dont l'offre est jugée économiquement avantageuse pour la Banque Centrale au terme de l'analyse des spécifications techniques et des prix unitaires proposés.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute offre, et d'annuler l'appel d'offres en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

Préalablement à l'attribution du marché, la BCEAO s'autorise de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (prix déraisonnablement élevés ou bas) constitue un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la BCEAO. Dans ce cas, elle invitera le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

### **I.12. Publication des résultats et notification du marché**

Les résultats de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO.

A cet égard, tout candidat pourra former un recours gracieux par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la publication des résultats.

Le recours ne pourra porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO sera de dix (10) jours ouvrés maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours devra être considéré comme rejeté.

L'attribution du marché sera notifiée au soumissionnaire retenu. Un contrat lui sera soumis pour signature. La date de signature du contrat par les deux Parties constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

### **I.13. Confidentialité**

Dans le cadre de la présente procédure, chaque partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme telle. Ainsi, le prestataire sera tenu notamment de :

- garder confidentiels tous documents et informations de quelque nature qu'ils soient, qui lui auront été communiqués par la BCEAO ou dont il aura eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution de ses prestations ;
- n'utiliser ces documents et informations qu'aux seules fins d'exécuter le marché. En conséquence, même après la cessation du contrat, le prestataire ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la BCEAO ;
- prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont le prestataire répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;
- restituer ou détruire, sans délai à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date de prise d'effet de la protection, les documents, rapports et données et autres informations qu'elle juge confidentiels.

### **I.14. Assurance**

Le soumissionnaire retenu et/ou son sous-contractant éventuel devront, à leur charge, souscrire des polices d'assurance valables pendant toute la durée du contrat et couvrant au moins les risques de transport et de livraison.

### **I.15. Litiges et contestations**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout différend né de l'exécution ou de l'interprétation du marché.

---

---

A défaut de règlement à l'amiable, le différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et tranché par un (1) arbitre ad hoc désigné conformément à ce Règlement.

L'arbitrage se déroulera en langue française à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la Partie succombante.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES**

### **I.16. Objet**

Le présent dossier d'appel d'offres a pour objet la fourniture et l'installation d'une imprimante multi-bacs TROY 2100 MICR AccurioPrint ou équivalent, destinée à la confection de carnets de chèques et de tickets de restaurant.

### **I.17. Allotissement**

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

### **I.18. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux dans le cadre du présent appel d'offres.

### **I.19. Options**

Les caractéristiques techniques des équipements, décrites dans la deuxième partie du présent Dossier d'appel d'offres, ne sont pas limitatives.

A cet égard, les soumissionnaires pourront proposer dans leurs offres des améliorations qui, le cas échéant, pourraient se traduire par des options.

Toutefois, la validation de celles-ci reste à la discrétion de la Banque Centrale.

### **I.20. Variantes**

Les variantes sont sollicitées dans le cadre de cet appel d'offres. Chaque variante devra faire l'objet d'un dossier comprenant une description illustrée et un devis estimatif.

### **I.21. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre **(4) parties distinctes** ci-après :

- une lettre de soumission dûment signée par le responsable habilité ;
- une présentation du soumissionnaire ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

#### **I.21.1. Lettre de soumission**

Le candidat devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint en **Annexe I**, précisant tous les éléments de son offre. Cette lettre devra être signée par le représentant dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

#### **I.21.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire devrait comprendre au minimum les informations et documents ci-après :

- une fiche d'informations du soumissionnaire dont le modèle est joint en **annexe II**.
  - l'agrément du fabricant de l'imprimante proposée précisant que le soumissionnaire est autorisé à commercialiser ladite imprimante et à assurer le service après-vente ;
  - une présentation générale de la société (dénomination, adresse, zones de couverture) ainsi que les copies des documents attestant du statut juridique et du numéro
-

- 
- le nom du transitaire local pour les formalités douanières le cas échéant ;

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir un relevé d'identité bancaire conforme aux normes de codification bancaire internationales.

### **I.21.3. Offre technique**

L'offre technique devra comprendre :

- les spécifications techniques et fonctionnelles de l'imprimante proposée, conformément aux exigences définies dans la deuxième partie du présent dossier d'appel d'offres ;
- la description du service après-vente ainsi que du personnel chargé de l'entretien des machines appuyée des curriculum vitae ;
- la liste d'au moins trois (3) références de projets similaires réalisés justifiées par des attestations de bonne exécution ;
- la garantie adossée à l'imprimante proposée ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.21.4. Offre financière**

Les offres financières devront être fermes, non révisables et comprendre :

- le devis détaillé pour la fourniture des machines ;
- les frais de livraison et d'installation des machines, le cas échéant ;
- le délai prévisionnel de livraison.

L'utilisation éventuelle de moyens de livraison exceptionnels, même avec l'accord de la BCEAO, ne saurait ouvrir au fournisseur un droit quelconque à supplément ou indemnité.

Tous les articles figurant sur la liste des matériels et services connexes devront être énumérés.

Leurs prix devront figurer séparément sur des bordereaux et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison dans les locaux de la Banque Centrale (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Toute prestation proposée par le candidat dans son offre et pour laquelle aucun prix n'est fourni sera considérée comme incluse dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le soumissionnaire indiquera tout rabais inconditionnel ou conditionnel et la méthode d'application dudit rabais dans la lettre de soumission de l'offre.

Le formulaire de décomposition de l'offre financière est joint en **Annexe 3**.

### **I.22. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins **120 jours à compter de la date limite de dépôt** de celles-ci.

### **I.23. Date et heure limite de transmission des offres**

Les offres devront être exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard le **vendredi 10 juillet 2026 à 12 heures TU**, délai de rigueur.

Les courriels de transmission devront porter le titre "**AO - 108 - 2026 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE IMPRIMANTE MULTI-BACS DESTINÉE À LA CONFECTION DE CARNETS DE CHÈQUES À L'IMPRIMERIE DU SIÈGE**".

Les fichiers volumineux ne pouvant pas être transmis en un seul message pourront faire l'objet de plusieurs envois. Dans ce cas, il conviendrait de préciser, en fonction du nombre d'envois, la mention 1/X, X étant le nombre total d'envoi de la soumission.

Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur ne sera recevable.

---

---

#### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les candidats pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres, à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int).

Toutes les demandes de renseignements parvenues au-delà du délai précité ne seront pas prises en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int)

A ce titre, les candidats sont invités à visiter régulièrement le site internet de la Banque.

#### **I.25. Délai d'exécution**

Le délai d'exécution devra être indiqué dans la soumission et commencera à courir à compter de la date de signature du marché.

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un millième (1‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard.

Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3%) du prix du marché.

#### **I.26. Lieu d'exécution de la prestation**

La livraison et l'installation de l'imprimante se fera au Siège de la BCEAO sis, à l'Avenue Abdoulaye FADIGA, Dakar, Sénégal.

#### **I.27. Réception**

La réception interviendra en deux (2) temps, selon les modalités suivantes :

- réception provisoire après l'installation de l'imprimante et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie, après la levée de toutes les réserves émises et la confirmation, à l'usage, du bon fonctionnement de l'imprimante livrée.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux Parties.

#### **I.28. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance de trente pour cent (30%) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un organisme financier reconnu par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie sera effectuée par la Banque Centrale, à la date de signature du bordereau de livraison ;
- soixante-cinq pour cent (65%), après l'installation et le constat du bon fonctionnement de l'imprimante, attestés par la signature du procès-verbal de réception provisoire ;
- cinq pour cent (5%) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie et à l'issue de la réception définitive.

#### **I.29. Agrément du fabricant**

Les soumissionnaires devront fournir, dans leur offre, un agrément du fabricant.

**NB : Le non-respect de cette clause peut être un motif de rejet de l'offre pour cause de non-conformité.**

#### **I.30. Garantie**

L'imprimante ainsi que les accessoires fournis devront être neufs, de bonne qualité et garantis contre tout vice de fabrication.

La période de garantie pièces et main d'œuvre souhaitée est d'un an minimum. En cas de non-conformité, leur retour sera entièrement à la charge du fournisseur.

---

---

## DEUXIÈME PARTIE : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

L'imprimante recherchée servira à imprimer des chèques sécurisés (avec de l'encre magnétique ou MICR) en interne et devra prendre en charge **en plus du papier offset**, différents formats et types de papier pour répondre à des besoins d'impression polyvalents notamment :

- les couvertures de chéquiers sur du papier de 120 à 250g/m<sup>2</sup> ;
- les chèques sur du papier amagnétique 90g/m<sup>2</sup>.

L'imprimante devra disposer d'un pilote qui permet une gestion des bacs de feuilles avec les caractéristiques ci-après :

- capacité des bacs d'alimentation : 1 000 feuilles au moins ;
- impression recto verso : automatique ;
- volume d'impression mensuel : 10 000 à 50 000 feuilles ;
- langage de contrôle de page : PCL 5.

Outre la fourniture de l'équipement, il est attendu de l'adjudicataire la fourniture des consommables et pièces de rechange ci-après :

- cinq (5) jeux de toner MICR Toner Secure ;
- dix (10) jeux de toner noir ;
- un (1) module de fusion (Fuser Unit) ;
- des rouleaux d'alimentation papier ;
- un (1) bac de récupération de toner ;
- un (1) kit de maintenance complet.

Par ailleurs, une liste de pièces d'usure devra être proposée avec une évaluation financière à titre indicatif. Il devra également assurer les prestations annexes suivantes :

- **installation et tests de fonctionnement** : l'assemblage, l'installation de l'équipement ainsi que sa mise en service ;
- **support technique local** : justification d'une représentation locale à Dakar pour assurer le service après-vente après l'installation ;

Les spécifications techniques ci-dessus énumérées ne sont pas limitatives. En effet, les soumissionnaires peuvent intégrer dans leurs offres des propositions pertinentes qui pourraient éventuellement se traduire par des options relativement aux spécifications de base.

L'adjudicataire devra assurer les prestations suivantes :

- **Transport et logistique** : Acheminement de l'équipement jusque dans les locaux de l'Imprimerie, à Dakar (**Premier Étage du bâtiment R+2**) ;
  - **Documentation** : Fourniture des manuels d'utilisation et d'entretien en français.
-

---

## TROISIÈME PARTIE : ANNEXES

### **Annexe 1 : Lettre de soumission** (à reprendre sur papier en-tête du soumissionnaire)

(indiquer le lieu et la date)

A l' attention de :

#### **MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

BP 3108 DAKAR - BCEAO/SIEGE

#### **Objet : Fourniture et installation d'une imprimante multi-bacs destinée à la confection de carnets de chèques à l'Imprimerie du Siège**

Nous, soussignés....., soumettons par la présente, une offre de prix pour [*Indiquer l'objet de l'appel d'offres*], pour un montant de.....FCFA HT/HD ou..... euros.

La durée de validité de notre soumission est de cent vingt (120) jours au moins pour compter du [*indiquer la date limite de dépôt des offres*].

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites ci-dessous dans le cadre de cet appel offres sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification :

1. Nous avons lu et compris les dispositions du présent dossier d'appel d'offres, et nous acceptons d'être liés par celles-ci.
2. Nous proposons de réaliser l'objet de cet appel d'offres dans les taux et prix indiqués dans l'offre financière incluse dans notre soumission.
3. Comme le prévoit le dossier d'appel d'offres, les prix mentionnés resteront fermes pendant la durée du contrat.
4. Nous n'avons aucun conflit d'intérêts pouvant remettre en cause notre participation au processus d'acquisition et à l'attribution du contrat.
5. Nous n'avons pas été déclarées inéligibles par la Banque Centrale.

Nous prenons l'engagement de respecter scrupuleusement les lois en vigueur dans notre pays d'enregistrement et le pays dans lequel le contrat est exécuté.

Nous comprenons que vous n'êtes nullement tenus à l'obligation d'accepter la proposition la moins disante, ni l'une quelconque des propositions que vous recevez.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si elle est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors des négociations.

Nous confirmons que le soussigné est autorisé à engager le(s) soumissionnaire(s) à respecter les obligations contenues dans le dossier d'appel d'offres et le contrat.

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement :

---

**ANNEXE 2 : Fiche d'Information du Soumissionnaire** (à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans le dossier de présentation)

Description	Détail			
Nom légal du soumissionnaire	<i>En cas de groupement , préciser toutes les sociétés</i>			
Forme juridique				
Année de création / début exercice				
Nature d'activités				
Adresse juridique, Ville, Pays				
Informations Bancaires (RIB)				
Données Administratives				
Noms	Numéro	Date de délivrance / validité	L'Autorité Signataire	
Régistre de commerce				
Capital social				
Quitus Fiscal				
Attestation de régularité sociale				
Données Financières des trois dernières années				
	Année N-1	Année N-2	Année N-3	
Bilan				
Capitaux propres				
Chiffre d'affaires				
Résultats nets				
Capacité d'autofinancement				
Références similaires				
Objet du marché	Références client	Valeur contrat	Période	Détail du marché

Signature du représentant habilité : \_\_\_\_

Nom et titre du signataire : \_\_\_\_

Nom de l'entreprise ou du groupement : \_\_\_\_\_

**ANNEXE 3 : Formulaire de décomposition de l'offre financière****(à reprendre sur en-tête du soumissionnaire dans l'offre financière)**

Le montant devra inclure tous les coûts liés à l'acquisition.

Monnaie de l'offre :

**CADRES DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF (À TITRE INDICATIF)**

N°	DÉSIGNATION	Qté	Unité	P. U.	
<b>1</b>	<b>Équipement principal</b>				
1.1	Imprimante multi-bacs <b>TROY 2100 MICR AccurioPrint ou équivalent</b>	1	Unité		
1.2	MICR Toner Secure	5	Unité		
1.3	Toner Noir	10	Unité		
1.4	Module de fusion (Fuser Unit)	1	Unité		
1.5	Rouleaux d'alimentation papier	1	Unité		
1.6	Bac de récupération de toner	1	Unité		
1.7	Kit de maintenance complet	1	Unité		
<b>2</b>	<b>Garantie et Services</b>				
2.1	Garantie de l'équipement	1	an		
2.2	Installation, mise en service et formation des opérateurs et du technicien de maintenance	1	Ens.		
<b>3</b>	<b>Sous-total (hors taxe et hors douane (HT/HD) :</b>				
4	Transport DAP (dans les locaux de la BCEAO Siège à Dakar)	1	Ens.		
<b>TOTAL HT - HD (y compris transport) :</b>					

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom de l'entreprise ou du groupement) :

**NB :** Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il pourra donc être complété sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.